



Les raisons de la colère n°2

MISE EN PLACE DES POLES DE CONTROLE REVENUS PATRIMONIAUX (PCR) POURQUOI VOULOIR MODIFIER DES SERVICES QUI FONCTIONNENT ?

Actuellement, les services de fiscalité immobilière (FIG et brigade FI avec résidences à Nice et Antibes), les DFE et la cellule des sociétés étrangères (avec résidences à Nice et Cannes) obtiennent des résultats de grande qualité tant en nombre de dossiers redressés qu'en montant des droits rappelés.

Le département des Alpes-Maritimes est classé dans le top 10 des départements français pour le montant des droits d'enregistrements perçus et le nombre d'assujettis à l'ISF.

Les résultats obtenus démontrent que le fonctionnement actuel des services de fiscalité immobilière du département est positif. Alors pourquoi vouloir modifier ce qui marche bien ?

Regrouper certains sites ou certains services va forcer les collègues spécialistes FI à privilégier leurs résidences familiales au détriment de leur spécialité.

La fiscalité immobilière nécessite de la part des agents une spécificité qui doit mêler professionnalisme et connaissance du tissu immobilier et fiscal, ce qui permet d'aboutir à la grande majorité des redressements en matière de successions, de donations, d'ISF, d'insuffisances de valeur vénale et de la taxe de 3 %. À défaut, il est impossible d'évaluer avec précision les valeurs vénales des biens immobiliers des différentes communes du département.

De même, le rôle des cadres C est primordial au sein des FI. Leur travail permet de relever certaines anomalies et d'assurer le suivi de la gestion des successions.

L'exemple des autres départements dans lesquels ces PCR ont été mis en place est déplorable. Cela n'a conduit à terme qu'à des suppressions de postes sans démontrer l'intérêt ou le bénéfice sur le travail fourni.

Dans les Alpes Maritimes, où la richesse du tissu fiscal n'est plus à démontrer, il est nécessaire de renforcer le contrôle sur tous les sites ainsi que les moyens attribués aux FI.

Tout autre projet de la direction locale démontrerait sa méconnaissance du fonctionnement de la sphère patrimoniale.

LES SYNDICATS FO, SOLIDAIRES ET CGT, EXIGENT LE MAINTIEN ET LE RENFORCEMENT DE L'ORGANISATION EXISTANTE. C'EST LA SEULE SOLUTION POSSIBLE !